



**Le samedi 13 juillet**

Bal des pompiers

**Du 16 au 27 juillet**

Musique à Beaugard

**Le mercredi 17 juillet**

Pool Party

**Les jeudi 18 juillet et jeudi 8 août**

Artisans à ravir

**Du 19 au 21 juillet**

La Clusaz Yoga Festival

**Le lundi 22 juillet**

Spectacle de patin

**Le mercredi 24 juillet**

Soirée savoyarde

**Le vendredi 26 juillet**

LCZ Summer session

**Les 3 et 4 août**

Fête au village

**Les 6 et 7 août**

Piano du Lac

**Le dimanche 11 août**

Fête du Reblochon et de l'Artisanat

**Le mercredi 21 août**

Soirée BBQ

**Du 23 au 25 août**

Trail le Bélier

**Les 30 août et 1<sup>er</sup> septembre**

Alps Music Festival

**Le dimanche 15 septembre**

Foire de la Croix

## Retour sur l'inauguration du Pôle Petite Enfance

Le samedi 25 mai dernier, notre nouveau Pôle Petite Enfance "Les p'tits montagnards" a été inauguré en présence de plusieurs personnalités : M. Christian Monteil, Président du Conseil Départemental, Mme Sylviane Noël, Sénatrice, M. Jean-Louis Garcia, Président de la CAF et M. Jean-Paul Amoudry, Conseiller Départemental.

Les locaux de la crèche, créée en 1992, étant devenus trop exigus, les élus ont décidé de construire un nouvel équipement. Après plusieurs projets non aboutis, les travaux ont débuté en avril 2018 pour une ouverture en... janvier 2019. Un pari fou mais gagnant ! Le déménagement s'est déroulé avec succès : les enfants ont tout de suite pris leurs marques, découvert de nouveaux espaces adaptés et sécurisés et ils ont pu, dès le premier jour, profiter des joies de la neige dans l'espace extérieur.

Ce nouveau bâtiment s'intègre parfaitement dans la stratégie de l'équipe municipale qui vise à renforcer l'attractivité durable du territoire tout en améliorant les services de proximité pour la population locale.

### Le Pôle Petite Enfance en chiffres :

- 27 places pour la crèche (soit 4 places de plus que dans les anciens locaux)
- 24 pour la halte-garderie touristique (+ 8)
- 12 agents permanents pour la crèche (1 directrice, 1 directrice adjointe, 1 agent administratif, 8 auxiliaires de puériculture et 1 apprentie)
- et jusqu'à 9 saisonniers pour la halte-garderie (8 agents accueil enfant et 1 agent d'entretien)



Pierre Bibollet, Laurence Audette, André Perrillat-Armédé, Jean-Paul Amoudry, Jean-Louis Garcia, Christian Monteil, André Vittoz, Sylviane Noël, Corinne Collomb-Patton, Pierre Recour, Gérard Fournier, Bruno Sonnier et la petite Zoé.

## LE MOT DU MAIRE

Ce feuillet d'information est l'occasion d'aborder des sujets transversaux importants pour notre village : la petite enfance, la diversification, l'urbanisme, l'aménagement et le stationnement.

Il vous annonce également le programme des animations estivales et des rendez-vous incontournables.

Bonne lecture et bon été à tous,

André VITTOZ

# TRANSFORMATION DE L'ESPACE AQUATIQUE DES ARAVIS



## Un équipement qui a fêté ses 50 ans

La piscine municipale de La Clusaz a été inaugurée en 1967. Ce projet ambitieux relevait d'importants défis techniques : construction sur un pierrier, une architecture sur plusieurs niveaux intégrée dans son environnement et rappelant les ponts d'un bateau, mais surtout et pour la première fois en Europe, trois bassins extérieurs chauffés hiver comme été : un grand bassin de 25m, un bassin école de 15m, une pataugeoire et un toboggan.

L'évolution des attentes et le développement touristique de la station village amena la municipalité à engager en 1998 un premier programme de transformation : agrandissement visant à loger une pataugeoire à l'intérieur couplée à une pataugeoire extérieure et couverture du bassin école. La piscine municipale entrait dans l'ère des espaces aquatiques.

En 2004, un nouveau chantier plus technique visait à améliorer la production de chaleur et la partie toboggans extérieurs était accomplie. Mais, avec le développement concurrentiel de nombreux espaces aquatiques à vocation ludique, notre établissement s'est rapidement "fondu dans la masse".

## Présentation des projets

Aujourd'hui, la municipalité affiche donc sa volonté de continuer à développer l'**attractivité** de l'établissement au bénéfice de la **population locale** et **touristique** en lançant un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissements qui devrait s'échelonner jusqu'en 2022 et dont les **ambitions** sont déclinées en trois phases :

### PHASE 1

**"Energie" = Réduction de la consommation énergétique par 2,5 et des émissions de CO<sup>2</sup> par 4**

- Remplacement de la source de chaleur actuelle (100% fuel) par une combinaison de  **pompes à chaleur (PAC) air/eau**  permettant de couvrir environ 90% des besoins énergétiques actuels mais aussi futurs (phase 3). La technologie de PAC retenue sera capable de faire  **varier la température de bassins**  sur un temps court afin d'offrir aux usagers une  **température d'eau adaptée**  à la pratique souhaitée,
- Remplacement des  **Centrales de Traitement d'Air**  par des machines plus efficaces et adaptées aux nouveaux usages envisagés,
- *Option photovoltaïque : une étude est menée pour l'implantation d'une surface de  **films solaires photovoltaïques**  (technologie française ou allemande sans terres rares) permettant d'envisager une part d' **autoconsommation pour les PAC**  qui savent fonctionner en 24V-AC (pas de transformation du courant).*

### PHASE 2

**"Valorisation" = Transformation des surfaces disponibles et valorisation des apports solaires**

- Remplacement de la pataugeoire extérieure existante par une nouvelle aire de jeux couverte pour  **les enfants et les familles**  avec une construction maximisant les  **apports solaires**  grâce à une toiture occultant ou laissant pénétrer le soleil en fonction des besoins énergétiques,
- Agrandissement du hall du bassin intérieur sur la plage extérieure existante pour plus de  **plages**  et l'ajout de  **bassins de relaxation et d'agrément** ,
- Couverture du  **toboggan**  pour une utilisation  **hiver comme été** ,
- **Reprofilage et zonage**  du bassin extérieur pour permettre une utilisation mixte :  **nage sportive et bain d'agrément**  faible profondeur,
- Création d'un nouveau  **snack**  avec  **toit terrasse**  et  **accès indépendant** ,
- Création de façades double-peau permettant de  **réduire les pertes**  énergétiques tout en captant les  **apports solaires passifs** .

### PHASE 3

**"Extension" = Augmentation des surfaces de plancher de 40% pour développer les usages et permettre un contrôle d'accès rendant les zones indépendantes**

- Création d'une zone  **"bien-être" humide**  complète avec un parcours de bains chauds et froids, hammam et saunas extérieurs pour des usages de  **loisir**  mais aussi de  **récupération sportive** ,
- Développement d'une zone  **"bien-être" sèche**  complétant l'offre  **loisir**  et permettant d'accueillir une  **offre thérapeutique** ,
- Création d'une  **salle de sport**  complète pour les usages allant du maintien en forme au  **sport intensif** ,
- Utilisation de façades double-peau pour  **réduire les pertes**  énergétiques tout en captant les  **apports solaires** ,
- Agrandissement des surfaces de vestiaires existants pour un  **meilleur confort**  des usagers,
- Pose envisagée de  **panneaux solaires mixtes**  pour une  **autoconsommation**  au niveau de l'établissement sur les toits créés en phase 2 et 3.





## Une ambition forte

Par ce projet, l'Espace Aquatique pérennisera sa vocation d'acteur économique local dans le respect des orientations du Conseil Municipal :

### ÊTRE AU SERVICE DES POPULATIONS LOCALES EN DÉVELOPPANT :

- l'emploi en continuité des filières de formation
- les apprentissages scolaires
- les pratiques sportives avec les clubs

### AIDER AU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME 4 SAISONS AVEC :

- des surfaces plus confortables disponibles toute l'année
- des usages s'adressant à un large spectre de publics, des bébés au 4<sup>ème</sup> âge

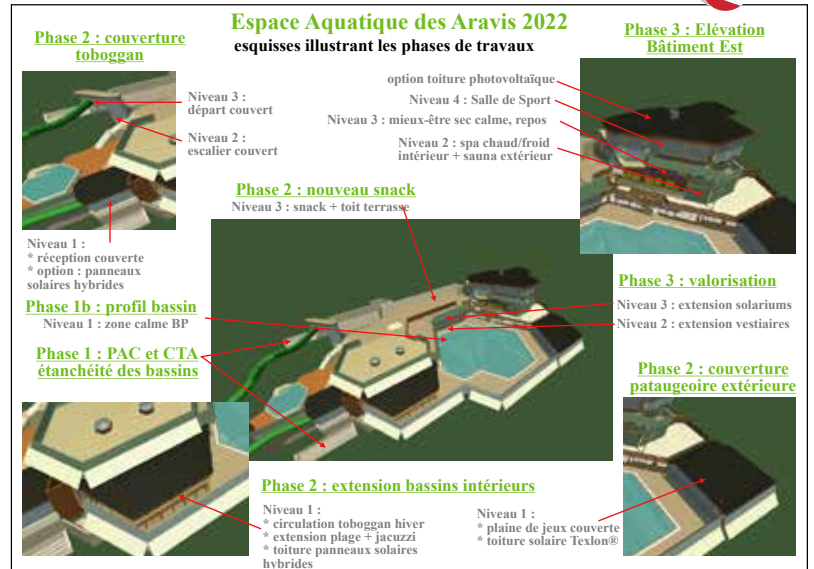
### RESPECTER ET PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT PAR :

- l'utilisation des énergies renouvelables
- la réduction des consommations
- la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>
- le choix de filières constructives peu émettrices et limitant le volume des déchets



### RÉAFFIRMER L'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT :

- résolument novateur dans son domaine par l'émergence d'un modèle énergétique frugal et reproductible
- extension de son rayonnement et de sa notoriété



# URBANISME

## Aménagement d'un programme de logements en accession sociale sur le secteur de "Grand-Maison".

L'un des objectifs du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Clusaz approuvé en avril 2017 est d'organiser et de développer la vie locale pour rester un village vivant, habité, qui réponde aux besoins de proximité de la population locale. La mise en œuvre de cette orientation s'est déclinée dans le PLU avec des dispositions permettant le développement d'un parc de logements plus diversifié et notamment sur le secteur de Grand Maison en prévoyant un programme de logements sociaux en accession et en locatif.

Aucun projet n'ayant à ce jour émergé sur cette zone, la maîtrise foncière de l'ensemble du secteur par la collectivité est apparue nécessaire. Pour cette raison, le PLU a été modifié récemment afin d'inscrire un emplacement réservé pour mixité sociale sur l'ensemble du secteur. La modification du PLU vient d'être approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 23 mai dernier.

### Un outil adapté au contexte socio-économique des habitants de La Clusaz.

La commune possède déjà une partie du terrain et veut engager une opération en **accession**

aidée de 16 logements sur ce tènement foncier. Afin de réaliser une opération dont la pérennité pourra être juridiquement assurée, une étude est en cours afin de vérifier quel outil juridique sera le plus adapté au contexte socio-économique des habitants de La Clusaz. Une fois le projet validé, le permis de construire pourra être déposé. C'est seulement quand le permis sera délivré que la commercialisation commencera. Plus d'informations seront données sur le projet dans un prochain feuillet d'information. **Les candidats à l'accession à la propriété seront alors informés des démarches pouvant être entreprises.**

### Plan Local d'Urbanisme - jugement du 7 mars 2019.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Clusaz a été approuvé le 6 avril 2017 par délibération du conseil municipal. 13 requérants ont demandé l'annulation de cette décision devant le tribunal administratif de Grenoble.

Le tribunal administratif a instruit les 13 requêtes en même temps afin de porter un jugement global sur le PLU de La Clusaz.

### Le PLU de La Clusaz n'a pas été annulé et continue de produire ses effets.

Le résultat de l'instruction et de la décision de justice peut se résumer ainsi :

La procédure d'élaboration et d'approbation

du PLU a respecté les termes du code de l'urbanisme et du code général des collectivités territoriales. Ainsi le PLU de La Clusaz n'a pas été annulé et il continue de produire ses effets sur le territoire communal.

Par contre, le jugement a annulé trois zonages sur trois secteurs particuliers, ce sont donc **trois annulations partielles** qui ont été promulguées sur les secteurs suivants :

- Le zonage qui autorise l'extension du Golf des Confins
- Le zonage qui classe en zone agricole deux parcelles au lieudit "Les Verriers"
- Le zonage qui classe en zone agricole deux parcelles au lieudit "Sur La Frasse"

Le jugement est visible sur le lien suivant : <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Jurisprudence/Jugement-du-7-mars-2019-N-1703063>

Ces trois zones sont désormais soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) dans l'attente d'une évolution du PLU pour proposer un nouveau zonage sur ces trois secteurs.

Le jugement est susceptible d'appel. La commune tiendra informée ses administrés des suites données à ces contentieux.

## Le point sur les chantiers dans le village

Ces dernières années, nos saisons estivales ont été marquées par d'importants travaux dans le village : construction de bâtiments, rénovation des remontées mécaniques, renouvellement de réseaux et restructuration de chaussée. Ces chantiers ont engendré de nombreuses nuisances pour les riverains et les hôtes de la station. Mais pour cet été 2019, l'équipe municipale a souhaité réduire le nombre de chantiers.

Ainsi, il n'y aura pas de travaux en juillet et en août sur la route de la piscine. Elle sera donc réouverte à la circulation dès la fin du mois de juin, avant d'être de nouveau impactée à partir du mois de septembre en vue de la finalisation des travaux du secteur.

Pour la route de l'école, afin de limiter au maximum les nuisances pour les copropriétés du secteur, les travaux se cantonneront au droit du pôle petite enfance et de l'école. Des déviations locales seront mises en place. À l'issue du chantier la chaussée et l'ensemble des réseaux auront été entièrement remis à neuf.

Merci pour votre compréhension !

## Bulletins municipaux : complétez votre collection !

La mairie dispose d'un stock d'anciens bulletins, les plus vieux remontant aux années 2000. Venez récupérer les exemplaires qui vous intéressent à l'accueil de la mairie.



Ils seront en libre distribution jusqu'à fin août.

## Stationnement

### Comment partager au mieux l'espace public entre les différents usagers ?

#### ■ RÉFORME

Suite à la réforme dite "de la dépenalisation du stationnement", La Clusaz a mis en place, il y a près de deux ans, une nouvelle politique de stationnement. Elle doit permettre un meilleur partage de l'espace public sans nuire à la desserte de l'habitat, des activités de loisirs et des activités de commerce/service. Elle doit aussi fluidifier les déplacements et réduire les nuisances liées à la circulation, tout en permettant d'amortir les équipements publics.





#### ■ EXPÉRIMENTATION

Dans le cadre de cette politique, une expérimentation aura lieu durant l'été 2019 : la tarification du parking couvert du centre. Ainsi, passée la première heure gratuite, il conviendra de s'acquitter de 0,50 € / quart d'heure (soit 2 € / heure au-delà de la première heure de stationnement). Un tarif de nuit est prévu à 1 € / la nuit. Les usagers ont également la possibilité de s'abonner pour les mois de juillet & août au tarif forfaitaire de 150 € / la saison.

#### ■ MODERNISATION : UNE APPLI POUR PAYER VOTRE STATIONNEMENT

Pour accompagner les évolutions, La Clusaz fait le choix de la technologie. Les horodateurs n'ayant pas proposé aux usagers l'hiver dernier des fonctionnalités à la hauteur de leurs attentes, la Commune a fait le choix de remplacer entièrement son parc.

Le matériel, installé à partir de juillet 2019, proposera de nouvelles fonctionnalités sur les horodateurs grâce à une application installée sur un smartphone :

-  règlement à distance du stationnement : plus besoin de prévoir de monnaie pour l'horodateur,
-  gain de temps : plus d'attente devant l'horodateur,
-  recherche de place disponible grâce à la fonctionnalité de guidage,
-  système d'alerte quand la fin du délai de stationnement approche, permettant de le prolonger à distance.

Pour les parkings souterrains, la même réflexion est engagée. Elle devrait permettre, d'ici l'hiver prochain, de réserver son stationnement via un smartphone ou un forfait de ski...